

COMPAGNIE D'ENTREPRISES CFE SA (en abrégé « CFE »)

Avenue Herrmann-Debroux 42 – B-1160 BRUXELLES

RPM Bruxelles : 0400.464.795

Pour être valable, le présent bulletin de vote doit parvenir dûment complété, paraphé et signé, au siège de Compagnie d'Entreprises CFE SA au plus tard le 29 avril 2022, et ce soit par courrier soit par e-mail (general_meeting@cfe.be). Nous vous recommandons toutefois l'envoi par e-mail.

Pour voter à distance, vous devez indiquer clairement si vous votez pour ou contre ou si vous vous abstenez. Pour les actions dématérialisées, le bulletin de vote doit être accompagné du certificat bancaire attestant le nombre d'actions que vous détenez au 21 avril 2022 (24h00, heure belge) (date d'enregistrement).

Les bulletins de vote qui nous parviennent tardivement ou qui ne remplissent pas les formalités requises, ne seront pas pris en compte.

Veuillez consulter la Data Protection Notice sur notre site web (www.cfe.be) afin d'obtenir des informations sur le traitement de vos données personnelles (en ce compris vos droits y afférents).

VOTE A DISTANCE AVANT L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 MAI 2022

Si actionnaire personne physique :

Le/la soussigné(e) (nom et prénom)

Domicilié(e) à

.....

Adresse email

Si actionnaire personne morale :

La soussignée (dénomination sociale complète).....

Représentée par

Dont le siège est sis

.....

Adresse email

propriétaire/usufructier de actions dématérialisées et/ou actions nominatives de Compagnie d'Entreprises CFE SA, ayant son siège à 1160 Bruxelles, avenue Herrmann-Debroux 42,

vote comme suit à l'assemblée générale ordinaire de Compagnie d'Entreprises CFE SA, qui se tiendra le **5 mai 2022 à 15 heures**.

Ce bulletin de vote tient également lieu de confirmation de participation. Le soussigné confirme qu'il souhaite exercer son droit de vote à l'assemblée générale susmentionnée pour toutes les actions qu'il détient à la date d'enregistrement, soit actions (*nombre spécifique à renseigner au cas où le soussigné souhaiterait exercer son droit de vote pour un nombre moindre que le total des actions qu'il détient à la date d'enregistrement. En absence d'un nombre exact, nous supposons que vous souhaitez exercer votre droit de vote pour toutes vos actions*).

Ce bulletin de vote vaut pour le nombre total d'actions pour lesquelles le soussigné souhaite participer, toutefois limité au nombre d'actions dont la détention sera établie à la date d'enregistrement conformément aux directives pratiques figurant dans la convocation.

Ci-dessous le vote du soussigné pour chacune des résolutions proposées à l'ordre du jour (*veuillez colorier ou cocher la case appropriée*).

Ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire :

1. **Rapport de gestion du conseil d'administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021**
2. **Rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021**
3. **Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés**

Proposition de résolution :

Approbation des comptes annuels statutaires et consolidés clôturés au 31 décembre 2021.

Pour Contre Abstention

4. **Rémunération**

- 4.1. **Approbation du rapport de rémunération**

Proposition de résolution :

Approbation du rapport de rémunération.

Pour Contre Abstention

- 4.2. **Emoluments annuels des administrateurs**

Chaque administrateur a droit à une rémunération annuelle de base de 20.000 euros. Une rémunération annuelle additionnelle de 80.000 euros est octroyée au président du conseil d'administration. Ces rémunérations sont octroyés *pro rata temporis* de l'exercice de leur mandat en cours d'année.

Proposition de résolution :

Approbation de l'octroi aux administrateurs, à l'exception du président du conseil d'administration, d'un jeton de présence par participation à une réunion du conseil d'administration ou d'un comité consultatif, modifié comme suit :

- conseil d'administration : 2.500 euros
- comité d'audit : 2.000 euros (2.500 euros au président du comité d'audit)
- comité de nomination et de rémunération : 1.500 euros

Pour Contre Abstention

5. **Décharge aux administrateurs**

Proposition de résolution :

Décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Pour Contre Abstention

6. **Décharge au commissaire**

Proposition de résolution :

Décharge au commissaire pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2021.

Pour Contre Abstention

7. **Nominations**

Le mandat d'administrateur de Much SRL, ayant pour représentant permanent Madame Muriel De Lathouwer, vient à échéance à l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2021.

Proposition de résolution :

Approbation de la nomination de Lieve Creten SRL, ayant pour représentant permanent Madame Lieve Creten en tant qu'administrateur pour un terme de quatre (4) ans. Lieve Creten SRL répond aux critères d'indépendance définis à l'article 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020.

Pour Contre Abstention

Ce bulletin de vote vaut également pour toutes réunions ultérieures qui se tiendraient avec le même ordre du jour en raison du report de l'assemblée générale ordinaire susmentionnée.

Fait à, le 2022.

(Si l'actionnaire est une personne morale, ce bulletin de vote doit être signé par une ou plusieurs personnes qui peuvent valablement la représenter)

SIGNATURE(S) :

Nom et prénom: